

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :
Décision d'affectation des résultats de
l'exercice 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil syndical

Séance du 10 février 2026 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 57 délégués sur 82, convoqués le 28 janvier 2026.

Etaients présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Céline AGUERSIF, Claire ANDRÉ, Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jocelyne LABARRIERE, Véronique CORNA, Messieurs Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Morgan CORNEFERT, Eric BEAUFORT, Christian de BOISSIEU, Patrice FREY, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Philippe DEYGOUT, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Gabriel FOURNIER, Thierry LADREY, Serge MERLE, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT, Gilberto GRECO, Laurent ROBERT et Roelof VERHAGE.

CC de la Côtère à Montluel : Madame Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Franck GENILLON, Pierre-Yves GERARD, Bernard LAVIRE et Patrick MEANT.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Christian BATAILLY, Vincent BOURDEAUDUCQ, Cyrille DUMOULIN, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Madame Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

Daniel MARTIN (CC Plaine de l'Ain) à Alexandre NANCHI (CC Plaine de l'Ain)
Pascal PAIN (CC Plaine de l'Ain) à Eric BEAUFORT (CC Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Messieurs Jérôme DOCHE, Giacomo VALERIOTI et Jean-Luc RAMEL.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe FERRAND et Philippe POIRSON.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Monsieur Pierre BELY.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Béatrice DALMAZ (C.C. Plaine de l'Ain)

Monsieur le président soumet au Conseil syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, ce jour,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement excédentaire de 33 355,28 €

- Un résultat d'exercice à la section d'investissement déficitaire de -36 704,14 €

A ces résultats d'exercice 2025 sont reportés les résultats de clôture 2024 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 41 390,17 €

- A la section d'investissement, un excédent de 94 942,77 €

Les résultats de clôture 2025 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 74 745,45 €

- pour la section d'investissement, 58 238,63 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- 74 745,45 € répartis comme suit :

- **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 39 745,45. €,**
- **et au compte 1068, pour la somme de 35 000 €**

- 58 238,63 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Le Conseil syndical,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 74 745,45 € et un excédent d'investissement de 58 238,63 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

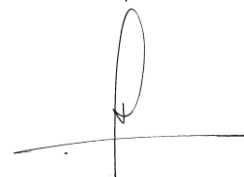
DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 74 745,45 € répartis comme suit :

- **en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 39 745,45. €,**
- **et au compte 1068, pour la somme de 35 000 €**

- 58 238,63 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Le Président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le